

CONTRÔLE DES FINANCES

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 71 00
f +41 32 420 71 01
secr.cfi@jura.ch

Annexe 1 du rapport 23-06-700.3

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'As-So alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

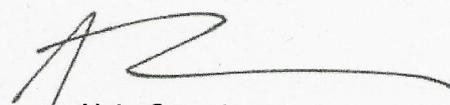
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

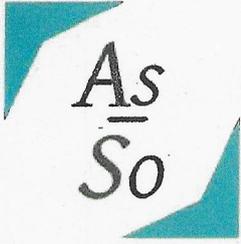
Delémont, le 5 juin 2023

CONTROLE DES FINANCES


Didier Beuchat
Réviseur agréé
Réviseur responsable


Alain Crevoiserat
Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels 2022 comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2022

Lausanne, le 5 juin 2023

O. T. n. *ff.*

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2022	2021
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	2'696'632	2'679'265
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	0 34'124	0 77'987
Autres créances à court terme	0	11'423
Actifs de régularisation	290'000	295'000
<i>Total de l'actif circulant</i>	<i>3'020'756</i>	<i>3'063'675</i>
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
TOTAL DE L'ACTIF	3'020'757	3'063'676
PASSIF		
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	37'403	36'963
Passifs de régularisation	309'000	315'000
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<i>346'403</i>	<i>351'963</i>
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme	0	0
Provisions	180'000	180'000
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	<i>180'000</i>	<i>180'000</i>
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	230'193	230'193
Résultat de l'exercice	(37'359)	(67'870)
Résultats cumulés	2'301'520	2'369'390
<i>Total des capitaux propres</i>	<i>2'494'354</i>	<i>2'531'713</i>
TOTAL DU PASSIF	3'020'757	3'063'676

O.Th

Compte de résultat au 31 décembre

	2022	2021
Produits nets des prestations	2'484'951	2'405'941
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'502'413	1'532'190
Emoluments Fondations classiques	934'495	863'995
Pertes sur débiteurs	(0)	(0)
Taxes CHS PP	294'321	299'034
Versement taxes CHS PP	(293'917)	(301'889)
Revenus divers	47'639	12'611
Charges de personnel	(2'012'224)	(1'962'052)
Salaires	(1'650'053)	(1'610'531)
Charges sociales	(338'811)	(326'924)
Autres charges de personnel	(23'360)	(24'597)
Autres charges d'exploitation	(509'170)	(509'078)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(40'122)	(35'412)
Prestations de services, honoraires et assurances	(281'633)	(290'180)
Loyers, leasing	(180'045)	(178'680)
Divers	(7'370)	(4'806)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	(916)	(2'680)
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	(37'359)	(67'870)

**Compte de résultat au 31 décembre (comparaison
avec le budget)**

	2022	Budget
Produits nets des prestations	2'484'951	2'340'000
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'502'413	1'510'000
Emoluments Fondations classiques	934'495	820'000
Pertes sur débiteurs	0	0
Taxes CHS PP	294'321	290'000
Versement taxes CHS PP	(293'917)	(290'000)
Revenus divers	47'639	10'000
Charges de personnel	(2'012'224)	(2'047'000)
Salaires	(1'650'053)	(1'710'000)
Charges sociales	(338'811)	(317'000)
Autres charges de personnel	(23'360)	(20'000)
Autres charges d'exploitation	(509'170)	(480'000)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(40'122)	(30'000)
Prestations de services, honoraires et assurances	(281'633)	(260'000)
Loyers, leasing	(180'045)	(180'000)
Divers	(7'370)	(10'000)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	(916)	0
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	(37'359)	(187'000)

Annexe aux comptes annuels

Présentation

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) est un établissement de droit public, dont le siège est à Lausanne. Il est inscrit au registre du commerce du canton de Vaud (CH-550.1.099.611-3; CHE-236.167.785).

L'établissement a été créé par l'adhésion des cantons du Valais, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

L'établissement a pour but la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle des cantons concordataires conformément aux articles 61 ss. LPP ainsi que la surveillance des fondations classiques selon les articles 80 ss. du Code civil suisse pour les cantons qui l'ont décidé (Vaud et Neuchâtel).

Le concordat fixe le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'administration de l'As-So a approuvé les règlements suivants :

- le règlement sur la surveillance LPP et des fondations (RLPPF) du 7 mai 2018, mis à jour le 27 octobre 2022,
- le règlement sur le personnel (Rpers) du 5 octobre 2015,
- le règlement concernant les modes de signatures et les délégations de compétences du 20 novembre 2012,
- le règlement d'organisation du 30 mai 2016,
- le barème des émoluments, mis à jour chaque année.

Principes comptables

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations (art. 957 ss) ont été appliquées.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de l'As-So le 5 juin 2023.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisses.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les liquidités au 31 décembre sont réparties sur plusieurs établissements afin de réduire au minimum les intérêts négatifs :

	31.12.2022	31.12.2021
Poste (compte courant)	608'472	591'037
BCV (compte épargne)	495'674	495'675
BCN (compte courant)	29'899	29'943
BCN (compte épargne)	450'929	450'929
BCVS (compte épargne)	450'764	450'719
BCJ (compte épargne)	361'004	360'977
BCGE (compte courant)	299'890	299'985
Total	2'696'632	2'679'265

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions entre avril et août 2022 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Comme les années précédentes, il a été renoncé, par prudence, à comptabiliser les éventuels remboursements des frais avancés à des institutions en difficulté.

Actifs de régulation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Le principal actif de régularisation est le montant de CHF 290'000.- représentant la taxe 2022 de la Commission de haute surveillance (ci-après : CHS PP) à facturer aux institutions de prévoyance. La facturation de cette taxe interviendra durant l'été 2023.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Aucun achat important n'a eu lieu en 2022. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1.- pour mémoire.

Capitaux étrangers à court terme

Dettes à court terme

Les dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Il s'agit d'engagements courants (factures reçues en janvier 2023 concernant l'exercice 2022).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Cette rubrique comprend un montant de CHF 294'000.- comptabilisé pour le paiement de la taxe CHS PP 2022 et un montant de CHF 15'000.- pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Comme les années précédentes, les soldes des heures supplémentaires et des vacances des collaborateurs n'ont pas été pris en considération :

	31.12.2022	31.12.2021
Heures supplémentaires	418	355
Vacances (en jours)	87	71

Capitaux étrangers à long terme

Provisions

La provision créée en 2012 d'un montant de CHF 180'000.- pour des participations exceptionnelles aux caisses de pensions des collaborateurs n'a pas été utilisée ces dernières années. Les institutions concernées n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur.

Capitaux propres

Réserve de remplacement (informatique)

La réserve de remplacement n'a pas été utilisée en 2022.



Compte de résultat

Produits nets des prestations

Le produit des émoluments est globalement en augmentation. La baisse du secteur « Prévoyance » est plus que compensée par la hausse du secteur « Fondations classiques ».

Revenus divers

Le remboursement de décomptes d'assurance et la sous-location de trois bureaux du 7^{ème} étage expliquent l'augmentation de ce poste.

Charges de personnel

Salaires

Une collaboratrice a été engagée le 1^{er} août avec un contrat de durée déterminée. Aucune augmentation de salaire a eu lieu durant l'année à part l'annuité au 1^{er} janvier 2022.

Charges sociales

L'évolution des charges sociales suit l'évolution des salaires et des taux de cotisation.

Autres charges de personnel

Il s'agit principalement des frais de formation.

Autres charges d'exploitation

Fournitures de bureaux, mobilier, énergie

L'augmentation des charges est liée aux commandes plus importantes de fournitures de bureau auprès des fournisseurs afin de pallier les ruptures de livraison et l'augmentation des prix.

Prestations de services, honoraires et assurances

Il faut noter une légère baisse des notes d'honoraires liés à des mandats.

Loyers, leasing

En 2022, aucun matériel est en leasing. Il s'agit du loyer des locaux de l'As-So, Tivoli 2 à Lausanne.

(Charges) / Produits financiers

La charge correspond principalement aux intérêts négatifs facturés par Postfinance.

O. Th
f

(Charges) / Produits exceptionnels, uniques ou hors période

Aucune charge ou produit exceptionnel en 2022.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Dettes envers les institutions de prévoyance

	2022	2021
Caisse de pension de l'Etat de Vaud	14'131	13'986
Caisse de pension Publica	14'358	11'375
Total	28'489	25'361

Les dettes existantes au 31.12.2022 ont été réglées dès réception des factures en janvier 2023.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2022, de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date, n'est survenu.

Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

L'établissement a deux secteurs d'activités, soit les fondations classiques et la prévoyance professionnelle. Les émoluments sont comptabilisés séparément tandis que les principales charges sont réparties en fonction du nombre de personnes (ETP) présentes durant l'année en question, soit :

- 38 % à charge du secteur « Fondations classiques »,
- 62 % à charge du secteur « Prévoyance professionnelle »

Les revenus divers et les produits financiers ont été partagés par moitié.

0.7h
f

Compte de résultat au 31 décembre 2022

	Fondations classiques	Prévoyance professionnelle	Total
Produits nets des prestations	958'314	1'526'636	2'484'951
Emoluments Prévoyance professionnelle	0	1'502'413	1'502'413
Emoluments Fondations classiques	934'495	0	934'495
Pertes sur débiteurs	0	0	0
Taxes CHS PP		294'321	294'321
Versement taxes CHS PP		(293'917)	(293'917)
Revenus divers	23'819	23'819	47'639
Charges de personnel	(764'645)	(1'247'579)	(2'012'224)
Salaires	(627'020)	(1'023'033)	(1'650'053)
Charges sociales	(128'748)	(210'063)	(338'811)
Autres charges de personnel	(8'877)	(14'483)	(23'360)
Autres charges d'exploitation	(193'485)	(315'685)	(509'170)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(15'246)	(24'876)	(40'122)
Prestations de services, honoraires et assurances	(107'021)	(174'612)	(281'633)
Loyers, leasing	(68'417)	(111'628)	(180'045)
Divers	(2'801)	(4'569)	(7'370)
Amortissements et corrections de valeur	0	0	0
(Charges) / produits financiers	(458)	(458)	(916)
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0	0
Résultat de l'exercice	(273)	(37'086)	(37'359)